



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Risques

Affaire suivie par :

Virginie MASCARTE 

Tél : 03 20 13 65 64

Le Directeur Régional

A

DDTM 59
SEE-CBCC
62, boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE Cedex

Virginie.mascarte@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 02 décembre 2011

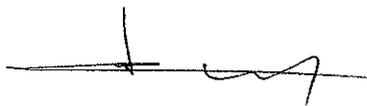
Objet : information sur l'existence d'un avis tacite de l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet « alimentation du client industriel SRD à Dunkerque »

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet « alimentation du client industriel SRD à Dunkerque », ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 23 août 2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du Code de l'Environnement.

Le dossier ne faisant pas l'objet d'une enquête publique, l'information relative à l'existence d'un avis tacite devra toutefois être rendue publique *via* votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Michel Pascal